



Toulouse School of Economics (TSE) ne tolère aucune forme de harcèlement, de discrimination ou de violence sexiste et sexuelle.

TSE s'engage à garantir la dignité de l'ensemble de sa communauté (chercheuses et chercheurs, personnel administratif, étudiants et étudiantes, visiteurs et visiteuses).

C'est une agression sexuelle

"Je t'ai juste touché-e"

QUEL EST LE RÔLE DE CARE ?

Vous avez été victime ou témoin de harcèlement, de discrimination ou de violence sexiste et sexuelle à TSE ?

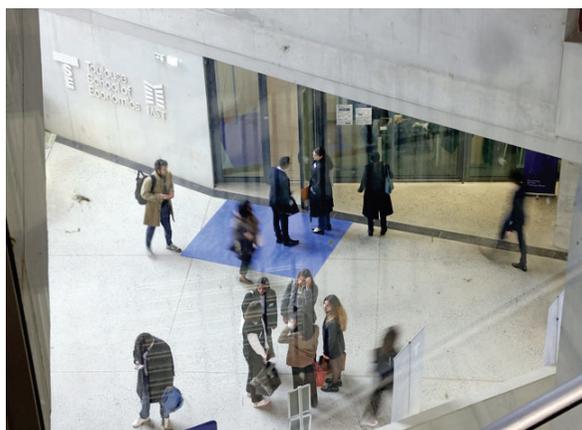
Les membres de la cellule d'écoute CARE sont là pour vous aider !

Ils et elles sont formés·es pour vous écouter et vous conseiller en toute confidentialité.

Par leur intermédiaire, vous pouvez, si vous le souhaitez, demander l'activation du :

« Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes », consultable sur : www.tse-fr.eu.

Le consentement peut se retirer à tout moment.



L'ÉQUIPE DE CARE

Pour saisir la cellule CARE, écrivez à :

care@tse-fr.eu, ou contactez directement les membres de votre choix, de vive voix ou bien par email selon le modèle : prénom.nom@tse-fr.eu

Référente :

- Delphine Pouts - TSE-S (T.116)

Chercheuses et chercheurs :

- Adrien Blanchet - TSE (T.451)
- Jorge Peña - TSE (T.423)
- Anne Ruiz-Gazen (référente égalité de genre) - TSE (T.211)
- Karine Van Der Straeten - CNRS (T.465)

Personnel administratif :

- Laurence Delorme - TSE Ecole (T.013)
- Marion Gruenais - TSE Carrières (T.036)
- Valérie Nowaczyk - TSE-S (T.414)
- Caroline Pain - TSE-S (T.159)
- Valérie Placier - TSE-S (T.619)

Étudiantes :

- Pricilla Ranaivoson - Master (pricilla.ranaivoson@ut-capitole.fr)
- Alice Mugnier - Doctorante



[Plus d'informations](#)

QU'EST-CE QUE LA DISCRIMINATION ?

La discrimination est un traitement défavorable qui consiste à distinguer, exclure ou préférer quelqu'un en fonction d'un des 25 critères spécifiques définis par la loi.

de la DISCRIMINATION

"C'est une blague !"

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT MORAL ?

Le harcèlement moral désigne un ensemble de comportements répétitifs, verbaux ou physiques, visant à déstabiliser une personne dans son environnement professionnel. Ces comportements peuvent entraîner une dégradation des conditions de travail, nuire à la santé physique ou mentale de l'individu, et porter atteinte à sa dignité et à ses droits.

Je MÉRITE le respect

"Tu es nul-le !"

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE DE GENRE ?

La violence de genre est un comportement abusif dirigé contre une personne en raison de son genre. Elle peut se manifester par des actions causant des dommages physiques, sexuels ou psychologiques, ou portant atteinte à la dignité d'une personne. Elle inclut également des comportements coercitifs ou la restriction de libertés.

La violence de genre inclut également la violence envers les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et non binaires (LGBTQ+).

NON ! Les limites ont été franchies.

"C'est juste un jeu"

Vous pouvez contacter CARE par email :

care@tse-fr.eu

En toute confidentialité

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES FORMES DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ?

- Harcèlement et insultes : harcèlement sexuel, insulte sexiste, chantage sexuel, cyberharcèlement sexuel.
- Violences physiques : agression sexuelle, exhibition sexuelle, viol, violence de genre.
- Violences psychologiques : liées au genre, contrôle coercitif, discrimination de genre.

ZOOM SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel désigne tout comportement verbal ou physique à caractère sexuel non désiré, soit de manière répétée, soit par un acte unique d'une gravité suffisante. Ces comportements compromettent la dignité d'une personne par des paroles ou des actions dégradantes ou humiliantes et peuvent également créer un environnement intimidant, hostile ou offensant.

Peu importe ma tenue,

un NON est un NON !